

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Administration générale

1. Astreintes d'exploitation et de décision

Prévention - communication

2. Bilan compostage 2019
3. Composteurs collectifs 2020 - Modalités tarifaires et de refacturation
4. Grille tarifaire 2020 des Composteurs Individuels de Jardin (CIJ)
5. Facturation des agendas VALTOM 2020 aux collectivités
6. « Etablissements témoins » 2018-2019 et perspectives 2019-2020
7. Présentation du projet Metabatik

Finances

8. Décision Modificative (DM) n° 3 du budget 2019
9. Autorisation de mandatement 2020
10. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020
11. Renégociation de deux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne
12. Emprunt relatif à la reprise de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation du SICTOM Issoire-Brioude (SIB)
13. Études de reconversion des centres de tri de collecte sélective Claustre Environnement et Praxy Centre
14. Indemnité de conseil au receveur

Traitement - transport

15. VALTOM Énergie Solaire (VES), société de projet pour le développement des projets photovoltaïques du VALTOM
16. Tarifification VALTOM 2020 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

Questions diverses

17. Avenant n° 1 au marché de maintenance et le réglage des installations de collecte et de traitement du biogaz sur tous les sites du VALTOM
18. Avenant n° 1 au marché de gestion et l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts de Charbonnier-les-Mines
19. Avenants au marché de tri des emballages
20. Avenant au marché de collecte et de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
21. Mise à jour du tableau des effectifs
22. Convention portant accord sur la prise en charge financière des études et des travaux nécessaires au raccordement du pôle Vernéa au réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole (CAM)

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le 19 décembre 2019, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 3 décembre 2019

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Présents : Mesdames BONNET Monique, CHASSIN Nicole, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal.

Messieurs ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BISSIRIEX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSARD Frédéric, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DOMAS Philippe, FARGEIX Alain, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MOLINIER Jean-Claude, POUGET Jacques.

Pouvoirs : Messieurs ADENOT Dominique (à Mme BONNET Monique), ARNAL Olivier (à M. ALEDO Marcel), DELPOSEN Marc (à M. GONIN Michel), MASSEBOEUF Claude (à Mme CHASSIN Nicole).

Excusés : Mesdames CANALES Marion, DEGUI Marie-Christine, GUILHOT Patricia, PRIEUX Nicole.

Messieurs BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, MULLER Didier, NEUVY Flavien, PRONONCE Hervé.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Astreintes d'exploitation et de décision

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- autoriser le recours aux astreintes d'exploitation et de décision afin d'assurer la continuité du service accueil du pôle Vernéa par le VALTOM à compter du 1^{er} janvier 2020,
- mettre en place l'indemnisation des astreintes d'exploitation et de décision pour les agents concernés, selon les modalités prévues par la réglementation et décrites ci-dessus,
- prévoir la ligne budgétaire nécessaire et de verser mensuellement les indemnités d'astreinte aux agents concernés,
- prévoir la compensation en heures des interventions durant une période d'astreinte.

Prévention - communication

2. Bilan compostage 2019

Le comité syndical prend acte de la présentation du bilan des actions en faveur du compostage de proximité réalisée en 2019 et des résultats de l'enquête sur les pratiques de compostage.

3. Composteurs collectifs 2020 - Modalités tarifaires et de refacturation

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la reconduction du marché de fourniture M 18 09 020 pour un an à partir du 1^{er} février 2020.
- valider la convention de refacturation des composteurs collectifs.
- autoriser le Président du VALTOM à signer les conventions de refacturation des collectivités qui en feront la demande.

4. Grille tarifaire 2020 des Composteurs Individuels de Jardin (CIJ)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider la grille tarifaire 2020 et son champ d'application proposés :

	Prix de vente TTC 2019 – Pour rappel	Prix de vente aux usagers TTC 2020	Prix refacturation VALTOM / Adhérents TTC 2020
Composteur Petit Modèle (Bois ou plastique, fourni avec 1 bioseau)	32,50 €	33,00 €	33,00 €
Composteur Grand Modèle (Bois ou plastique, fourni avec 1 bioseau)	38,00 €	39,00 €	39,00 €
Aérateur de compost	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Pack Compostage Petit Modèle (Composteur + bioseau + aérateur)	42,50 €	43,00 €	Non utilisé
Pack Compostage Grand Modèle (Composteur + bioseau + aérateur)	48,00 €	49,00 €	Non utilisé
Bioseau	Non utilisé	Non utilisé	2,80 € (2,75 € en 2019)

- prendre acte de la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

5. Facturation des agendas VALTOM 2020 aux collectivités

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le montant unitaire de facturation pour l'agenda 2020 de 6,28 € HT,
- autoriser le Président du VALTOM à percevoir les recettes induites auprès des collectivités concernées.

6. « Etablissements témoins » 2018-2019 et perspectives 2019-2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- prendre acte de la présentation du bilan « Etablissements témoins »,
- autoriser le Président du VALTOM à signer la convention annuelle avec le laboratoire TERANA,
- autoriser le Président du VALTOM à signer l'avenant à la convention pluriannuelle avec le Réseau Education à l'Environnement Auvergne (REEA).

7. Présentation du projet Métabatik

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer :

- un avenant au marché d'exploitation de l'ISDND de Puy-Long conclu avec la société Onyx ARA (groupe Veolia) pour sortir la parcelle visée de l'exploitation du site,
- une convention de mise à disposition de l'ancienne plateforme de déchets verts de Puy-Long à Métabatik pour une durée de 3 ans renouvelables afin de leur permettre de démarrer leur activité de réemploi de matériaux.

Finances

8. Décision Modificative (DM) n° 3 du budget 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°3 de 2019.

9. Autorisation de mandatement 2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- engager et à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris dans la délibération n° 2019.1159, et ce, avant le vote du budget primitif (BP) 2020,
- reprendre ces crédits au BP 2020.

10. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2020

Il est proposé d'équilibrer le budget 2020 avec :

- une contribution à l'habitant supportée par les structures adhérentes du VALTOM se situant à environ 32 € HT par habitant et par an. Ce montant sera précisé lors de la présentation du Budget Primitif (BP) en février 2020.
- une facturation à la tonne pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants des Ménages (DEM) et des Refus de Tri issus de la Collecte Sélective (RTCS) à 107,40 € HT.
- un recours à l'emprunt à hauteur de 1,5 M € pour les opérations d'investissement liées aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), aux centres de transfert et aux travaux sur la turbine du pôle Vernéa en lien avec le projet de réseau de chaleur.

La dette du pôle Vernéa est connue et contenue avec une fin en 2033. La dette originelle du VALTOM est celle dénommée « autres emprunts » à hauteur en 2020 de 2,13 € pour le capital et 0,52 € pour les intérêts.

Il s'ensuit un débat au terme duquel, il est donné, acte au Président de cette présentation.

11. Renégociation de deux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- le réaménagement de l'emprunt n° 4228054/18715 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions précédemment visées,
- le réaménagement de l'emprunt n° 4228073/18715 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions précédemment visées,
- le Président à signer tout document afférent au réaménagement des emprunts en question,
- le Président à signer les deux avenants dont les objets seront lesdits réaménagements.

12. Emprunt relatif à la reprise de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en post-exploitation du SICTOM Issoire-Brioude (SIB)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le changement de la date du démarrage de l'échéancier à la charge du VALTOM au 1^{er} novembre 2019 et le montant de l'annuité 2019 à 7 752,44 francs suisses.

13. Etudes de reconversion des centres de tri de collecte sélective Claustre Environnement et Praxy Centre

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider l'attribution des subventions suivantes à hauteur de 3 455,63 € HT maximum pour Claustre Environnement et de 12 030,00 € HT maximum pour l'entreprise Praxy Centre, dans le cadre des études de reconversion de leurs centres de tri des emballages ménagers
- autoriser le Président à signer les conventions financières s'y rapportant.

14. Indemnité de conseil au receveur

Le comité syndical décide, à la majorité, d'attribuer une indemnité de conseil pour l'année 2019 à Monsieur Denis LOYE en fixant le taux d'attribution à 100 %, à hauteur de 5 696,77 €.

Traitement - transport

15. VALTOM Energie Solaire (VES), société de projet pour le développement des projets photovoltaïques du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le VALTOM et SERGIES,
- autoriser le Président à signer le pacte d'associés entre le VALTOM et SERGIES,
- autoriser le Président à signer le compromis de cession d'actions de VALTOM ENERGIES SOLAIRE (VES) entre le VALTOM et SERGIES,
- autoriser le Président à signer les procès-verbaux des assemblées générales de VES
- autoriser le Président à procéder à la cession d'actions de VES,
- valider la convention d'avance en compte courant entre VES et SERGIES,
- valider la convention de prestations de services entre VES et SERGIES,
- valider les statuts de VES.
- désigner le Président du VALTOM comme représentant au sein de VES.

16. Tarification VALTOM 2020 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter la tarification 2020 à la tonne des OMR, des DEM et des RTCS à destination des collectivités adhérentes du VALTOM à 107,40 € HT, TGAP incluse, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses

17. Avenant n° 1 au marché de maintenance et le réglage des installations de collecte et de traitement du biogaz sur tous les sites du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer cet avenant.

18. Avenant n° 1 au marché de gestion et l'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts de Charbonnier-les-Mines

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer cet avenant.

19. Avenants au marché de tri des emballages

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer ces 6 avenants.

20. Avenant au marché de collecte et de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le président à signer cet avenant.

21. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un poste de grade adjoint administratif, à temps complet, catégorie C de la filière administrative, à compter du 19 décembre 2019.
Ce poste sera inscrit au tableau des effectifs.
- d'autoriser le Président à lancer les recrutements et à signer tous les documents s'y rapportant.

22. Convention portant accord sur la prise en charge financière des études et des travaux nécessaires au raccordement du pôle Vernéa au réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole (CAM)

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention portant accord sur la prise en charge financière anticipée des études et des travaux préparatoires nécessaires au raccordement du pôle Vernéa au réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole ;
- d'autoriser le Président du VALTOM ou son représentant à signer ladite convention.